

En tant que retraité de la fonction publique hospitalière, vous continuez à bénéficier du C.G.O.S si vous avez liquidé votre retraite CNRACL dans un établissement adhérant au C.G.O.S.

Les contractuels doivent être en activité dans un établissement adhérant au C.G.O.S au moment de la liquidation de leur retraite.

## Retraité, comment bénéficier du C.G.O.S ?

- **Pour conserver vos droits au C.G.O.S**, vous devez mettre à jour votre dossier C.G.O.S au minimum une fois **tous les 5 ans**. Pendant cette durée, vos droits sont alors automatiquement ouverts, sauf si vous vous y opposez.
- **Néanmoins, si vous souhaitez percevoir des prestations calculées selon votre quotient familial**, vous devez mettre à jour votre dossier C.G.O.S et joindre votre avis d'impôt sur les revenus **tous les ans**. Sans calcul de quotient familial pour l'année, le montant minimum de la prestation est versé.

## OUVREZ VOS DROITS AU C.G.O.S

### Espace agent du [www.cgos.info](http://www.cgos.info)

Dans la rubrique « Mes droits / Dossier C.G.O.S en ligne », complétez les informations de votre dossier puis cliquez sur *Signer et envoyer*.

**01 45 70 82 20**

Si vous avez besoin d'aide pour votre dossier, tapez le choix 1 (de lundi à vendredi, de 9h à 17h).



Retrouvez-nous sur [cgos.info](http://cgos.info)

## Le C.G.O.S c'est quoi ?

Association loi 1901, le C.G.O.S est géré paritairement par les représentants des directions des établissements et par ceux des personnels.

2393 établissements publics de santé, sociaux et médico-sociaux versent au C.G.O.S une contribution de 1,5 % de leur masse salariale à leurs personnels.

Le C.G.O.S est régionalisé afin d'être plus proche de vous et d'adapter ses prestations à vos attentes.

Le montant de certaines prestations du C.G.O.S dépend d'un quotient familial, défini pour l'année civile en fonction des ressources (revenu fiscal de référence) et de la composition du foyer.

L'essentiel des prestations, à l'exception des prestations Études-éducation-formation, sont versées sans limite de quotient familial.

## Vos contacts

- Téléphone : 01 45 70 82 20
- [www.cgos.info](http://www.cgos.info), rubrique « Nous contacter »
- Espace agent, pour l'envoi des prestations dans la rubrique « Nous contacter »
- Facebook : [Facebook.com/leCGOS](https://www.facebook.com/leCGOS)
- Le Contact C.G.O.S de votre établissement

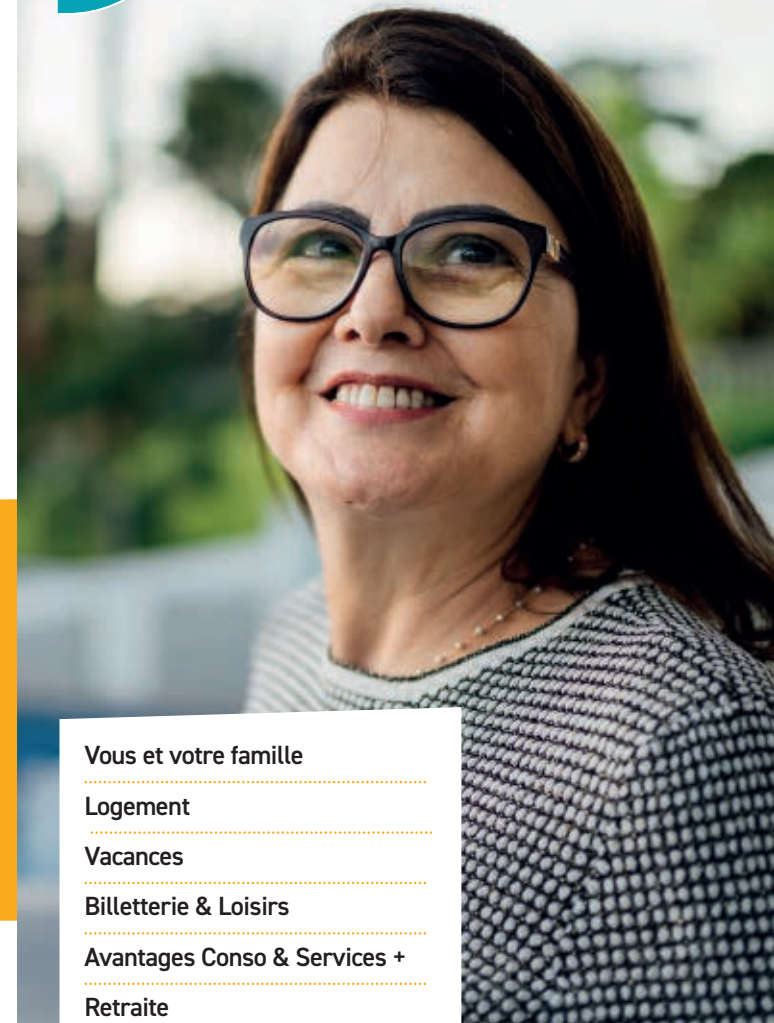
Retrouvez-nous sur les réseaux sociaux



action sociale & solidaire

Comité de Gestion des Œuvres Sociales des établissements hospitaliers publics

## Le C.G.O.S à vos côtés Spécial retraités de la fonction publique hospitalière



Vous et votre famille

Logement

Vacances

Billetterie & Loisirs

Avantages Conso & Services +

Retraite

[cgos.info](http://cgos.info)



action sociale & solidaire

## Vous et votre famille



**Célibataire, en couple, séparé...  
le C.G.O.S vous accompagne  
dans tous les moments de votre vie :**

- naissance ou adoption d'un enfant
- centre de loisirs et d'accueil périscolaire
- scolarité de vos enfants, du primaire aux études supérieures
- Noël de vos enfants\*
- difficultés financières
- handicap
- décès
- renseignements juridiques

## Logement

**En cas de difficultés, le C.G.O.S peut  
vous apporter un soutien financier  
pour votre logement sous forme d'aides  
remboursables :**

- pour la location, le déménagement, les travaux ou les frais d'accession à la propriété
- pour des dépenses ponctuelles

Retrouvez-nous sur [cgo.info](http://cgo.info)



## Vacances



**Pour faciliter les départs en vacances,  
le C.G.O.S participe à vos dépenses :**

- offre sociale de vacances pour adultes et enfants : séjours à Prix mini, offres à Prix réduit, Coups de cœur de votre région\*, réductions Libre évasion...
- prestations pour vos vacances, seul ou en famille\*, et pour celles de vos enfants
- Chèques-vacances

## Billetterie et Loisirs



**Envie de divertissement, de détente, de  
découverte ? Le C.G.O.S vous permet d'accéder  
à une offre culturelle et de loisirs conséquente.**

- billetterie : parcs de loisirs, visites, spectacles et cinéma...
- loisirs : offres bien-être, sorties, sport détente, gastronomie, forfaits et locations de ski...
- Chèques Culture
- activités culturelles et de loisirs de votre région\*
- soutien à la pratique sportive, culturelle ou de loisirs\*

## Avantages Conso et Services +



**Des achats en prévision ? Faites des  
économies grâce aux avantages négociés  
par le C.G.O.S !**

- Avantages conso : cartes et chèques réductions sur de grandes enseignes, coffrets cadeaux, presse magazine...
- Services + : soutien scolaire, achats de voitures neuves et d'occasion, location de véhicules, assurances auto et habitation...

## Retraite



**Votre retraite, profitez-en !**

- Complémentaire Retraite des Hospitaliers, pour bien profiter de votre retraite
- prestation versée lors de votre départ à la retraite
- prestation annuelle si vous avez des revenus modestes à la retraite

\*selon votre région